

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-062

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58

Nombre de conseillers titulaires absents : 9

Conseillers suppléés : 2

Procurations : 6

soit votes exprimés dont conseillers présents

et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Communication des décisions prises par le Bureau sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions adoptées par le Bureau lors de la séance du 13 juin 2023 sur le fondement des délégations données à cette instance par le Conseil Communautaire lors de la séance du 04/11/2020.

Déc. 2023.003 RESSOURCES HUMAINES - Modification de DHS



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-062-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-062-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-063

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

Il est précisé que l'assiette de calcul de la cotisation correspond à la population municipale au dernier recensement.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)
- d'autoriser le Président à mandater la cotisation, qui s'élève pour 2023 à : 13 331,75€.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-063-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-063-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-064

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention LEADER 2023-2027

En octobre 2022, le PETR de Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la CCCE, ont déposé une candidature à l'appel à candidatures LEADER pour la période 2023-2027 en vue de constituer le Groupe d'Action Locale (GAL) d'Alsace Centrale.

La mesure LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un programme de soutien à des territoires ruraux et péri-urbains, cofinancés au titre du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) par l'Union Européenne dans le cadre du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux (mobilité, transition écologique, attractivité, etc.). En d'autres termes, LEADER accompagnera des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés constituant des GAL.

Concrètement, le GAL, composé tant d'élus locaux que d'acteurs socioprofessionnels et du monde associatif, instruira les demandes de soutien financier déposées par des porteurs de projets privés et publics implantés sur les territoires du PETR et de la CCCE. Seuls ceux s'inscrivant dans les domaines d'intervention prioritaires pourront être financés au titre de LEADER.

Aux termes d'une co-construction avec les acteurs du territoire, les domaines d'intervention prioritaires traduits dans la candidature déposée ont été les suivants :

- La promotion du vélo, de l'intermodalité ou des réseaux de transport en commun afin de favoriser des solutions de mobilité existantes tout en coordonnant et réduisant les besoins en déplacement ;
- La mobilisation des ressources territoriales et les enjeux à renforcer les synergies déjà existantes en matière de coopération locale ou transfrontalière ;
- L'accompagnement des initiatives favorisant la production d'énergie renouvelable et les actions locales de préservation, de repeuplement et de valorisation au titre de la mobilisation des atouts du territoire pour lutter et s'adapter au changement climatique et à l'urgence climatique ;
- Le soutien à l'amélioration et la mutualisation des équipements et des services de proximité ou l'accompagnement des initiatives innovantes valorisant les ressources locales et la solidarité dans le cadre du développement d'une attractivité du territoire ciblée, raisonnée et durable ;

Accusé de réception en préfecture
06/07/2023
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Par courrier du 27 mars 2023, le Président de la Région Grand-Est a notifié au Président du PETR que la candidature déposée avait été retenue et qu'une enveloppe financière de 1 078 120 euros était allouée au futur GAL d'Alsace Centrale.

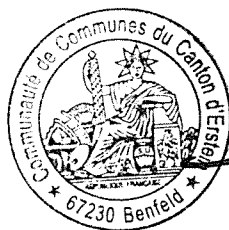
Pour entériner le portage juridique et financier par le PETR de Sélestat Alsace Centrale, en partenariat avec la CCCE, les deux établissements publics doivent délibérer pour formaliser ledit portage d'une part et signer la convention afférente avec l'Autorité de Gestion Régionale d'autre part.

Cette convention a vocation à poser le cadre de fonctionnement du GAL et notamment :

- Fixer la stratégie LEADER par le GAL Alsace Centrale ;
- Décliner de manière opérationnelle les domaines d'intervention prioritaires dans le cadre d'un plan d'action en vue d'apprécier la compatibilité des projets présentés et assurer leur instruction ;
- La constitution du comité de programmation qui est l'instance décisionnelle du GAL ;
- Les règles relatives aux dépôts de dossier par les porteurs de projet.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'instituer le GAL Alsace Centrale porté par le PETR de Sélestat Alsace Centrale et dont la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est partenaire.
- D'autoriser le Président du PETR à signer la convention AGR/GAL relative à la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 pour le GAL Alsace Centrale.
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat spécifique à la mise en œuvre de LEADER entre le PETR Sélestat Alsace Centrale et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-064-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-064-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS	57	0	0
	Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-065

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Dispositif ALSABAIL – Adoption d'un dispositif d'aides et délégation partielle de compétence à la CeA

Approbation d'un dispositif d'aides

Il est proposé d'adopter un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises intitulé « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises ».

En effet, notre EPCI soutient l'attractivité du territoire au moyen d'une politique de développement économique convergente avec les ambitions régionales.

L'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales attribue aux seuls établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Afin de bénéficier d'un véritable effet levier et de contribuer à la création d'emplois et de richesse sur le territoire intercommunal, il est proposé que notre EPCI crée un nouveau dispositif de soutien dédié aux bâtiments-relais, faisant intervenir également ALSABAIL, société d'économie mixte spécialisée en matière de crédit-bail.

Le dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises repose sur l'octroi d'aides, sous forme d'avances remboursables sans intérêts, à la Société d'économie mixte ALSABAIL, en vue de financer par voie de crédit-bail immobilier un investissement immobilier au profit d'acteurs économiques de proximité. ALSABAIL porte intégralement le risque de l'opération et rembourse en totalité à l'EPCI les avances consenties.

Le bénéfice des avances sans intérêts est intégralement répercuté sur le loyer de crédit-bail facturé aux entreprises.

- Objectifs :

Produire un véritable effet de levier et contribuer ainsi à la création d'emplois et de richesses sur le territoire de l'EPCI avec la garantie d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

- Bénéficiaire :

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-065-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Société d'économie mixte ALSABAIL dans le cadre de la construction de bâtiments-relais en vue de leur location sous forme de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché au bénéfice d'entreprises, afin de permettre la création, l'acquisition, la reprise, l'extension ou encore la mise en œuvre d'un programme de modernisation d'entreprise.

- Opérations éligibles :

Construction ou acquisition, sur le territoire intercommunal, par ALSABAIL, de bâtiments pour le compte d'entreprises, indépendamment de leur forme juridique, ou de sociétés civiles immobilières (présentant un lien avec la structure d'exploitation sous la forme d'un actionnariat identique à 80 % ou d'identité entre la structure d'exploitation et l'entreprise propriétaire de la SCI), en vue de l'exercice en leur sein d'activité(s) relevant des secteurs suivants :

Industrie, artisanat, bâtiment et travaux publics, hôtellerie-hébergement, transformation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, santé, énergies renouvelables, transports et logistique, recherche ou ingénierie, haute technologie, secteurs tertiaires prestataires de services à l'industrie et dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et d'entreprises d'insertion, indépendamment du domaine d'activités concernés.

- Taux et conditions :

- Le taux d'intervention global (de l'EPCI concerné et de la Collectivité européenne d'Alsace) s'élèvera à 30% maximum du coût du projet immobilier éligible.
- Le montant total de l'avance attribuée à ALSABAIL est dans tous les cas de figure partagé entre l'EPCI concerné et la Collectivité européenne d'Alsace. La clé de répartition des allocations d'avances entre l'EPCI et la CeA sera définie au cas par cas en fonction des projets et des capacités financières de l'EPCI.
- Le coût du projet immobilier comprend les dépenses d'achat de terrain, de viabilisation, de maîtrise d'œuvre, de mission SPS, d'acquisition et construction/ réhabilitation/rénovation du bâtiment.
- Les projets immobiliers devront s'inscrire dans les réglementations thermiques en vigueur dans le respect du développement durable.
- Les entreprises bénéficiaires de ce soutien devront favoriser le recrutement de bénéficiaires du RSA ou des personnes handicapées.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises intitulé « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises » tel que détaillé dans le règlement figurant en annexe 1 de la présente délibération ;
- d'approuver le principe d'adoption par délibération spécifique ultérieure de tout projet engageant financièrement la Communauté de Communes.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-065-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-065-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-066

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Dispositif ALSABAIL – Adoption d'un dispositif d'aides et délégation partielle de compétence à la CeA

Délégation partielle de compétences à la CeA

La loi NOTRe du 7 août 2015 a attribué aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), dans son article 3, une compétence pleine et entière pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. Dans le même temps, la Collectivité européenne d'Alsace ne peut désormais plus porter de sa propre initiative cette politique publique.

Au vu de la nouvelle carte intercommunale qui s'est dessinée au 1^{er} janvier 2017, force est de constater que subsistent de fortes disparités, non seulement entre communautés de communes et communautés d'agglomération par exemple, mais aussi entre les communautés de communes elles-mêmes. Ces écarts concernent tant les moyens financiers mobilisables que les moyens humains susceptibles d'être mis au service du développement économique. Ce contexte particulier rend plus difficile la mise en œuvre d'actions nouvelles, même si la nouvelle carte des intercommunalités renforce sans aucun doute les EPCI.

Conscient de ces enjeux, le législateur a prévu que la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise puisse être déléguée des EPCI aux Départements en vertu de l'alinéa 4 de l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales.

ALSABAIL est un outil au service des projets de développement économique visant à produire un véritable effet de levier et contribuer ainsi à la création d'emplois et de richesses sur le territoire alsacien avec la garantie d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

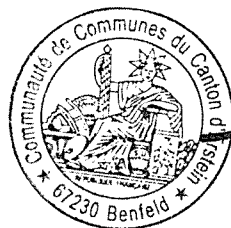
Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-066-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Dans ce contexte, il est proposé que la Communauté de Communes délègue à la Collectivité européenne d'Alsace, qui l'a accepté, la compétence en matière d'investissement immobilier des entreprises pour les bâtiments relais.

La délégation est établie pour une durée de 6 ans, dans le cadre de la convention en annexe.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de déléguer à la CeA une partie de la compétence intercommunale d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise, correspondant au dispositif du « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises » (délibération précédente)
- d'approuver en conséquence la convention portant délégation de compétence partielle jointe en annexe.
- d'approuver le modèle de convention de partenariat conclue avec chaque bénéficiaire et mentionnant leurs obligations et engagements respectifs.
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier et nécessaires à la mise en œuvre de la délégation.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-066-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		

Assesé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-066-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS	57	0	0
	Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-067

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58

Nombre de conseillers titulaires absents : 9

Conseillers suppléés : 2

Procurations : 6

soit votes exprimés dont conseillers présents

et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Extension du mode de paiement par chèque CESU au service d'accueil des structures de la Petite Enfance

Par délibération 2017-41, la Communauté de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'est affiliée au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) et a autorisé le paiement des redevances du service d'accueil périscolaire au moyen de chèques CESU à montant prédéfini dénommé CESU préfinancé ou CESU TSP (titre support papier)

Le chèque CESU TSP a été créé pour favoriser le développement des services à la personne grâce à de larges possibilités de cofinancement et aux avantages fiscaux et sociaux qui lui sont associés.

Suite à la reprise en régie directe de six établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) actée par délibération 2023-042, il est proposé sur demande des usagers d'étendre ce mode de paiement aux activités d'accueil des structures de la petite enfance.

Les CESU peuvent également être émis sous forme dématérialisée. Dans ce cas, l'émetteur des e-CESU met les titres à disposition du bénéficiaire, directement dans son espace personnel sécurisé. Ainsi, ce dernier peut procéder au règlement en ligne de ses factures.

Le CESU dématérialisé offre l'avantage de pouvoir être émis pour le montant exact ce qui n'est pas le cas du chèque CESU sous format papier qui doit être complété par un autre moyen de paiement pour permettre à l'usager de s'acquitter du montant total de la redevance facturée.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-067-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Il est donc proposé de compléter l'affiliation au CRCESU à travers la souscription au pack Optimal qui permettra d'accepter les règlements par e-CESU moyennant un coût d'abonnement mensuel au service de 9,90 € HT en 2023 à charge de la collectivité.

CONSIDERANT les demandes d'usagers de payer les activités d'accueil de la petite enfance par chèques CESU, le Conseil Communautaire décidé à l'unanimité :

D'AUTORISER l'extension du mode de paiement par chèques CESU préfinancés aux activités d'accueil des structures de la petite enfance

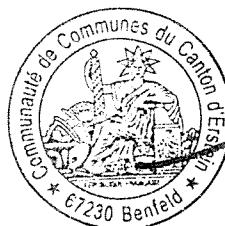
D'AUTORISER le paiement des redevances pour l'accueil des services de la petite enfance et du périscolaire avec des chèques CESU sous format papier et dématérialisés (e-CESU)

D'AUTORISER la souscription au service « pack optimal » du CRCESU moyennant un coût mensuel de 9,90€ HT en 2023 pour l'accès en ligne aux chèques e-CESU déposés et à encaisser.

D'AUTORISER la prise en charge par le budget principal des frais de gestion facturés par le CRCESU dans le cadre de l'encaissement des chèques CESU et e-CESU.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent

DE DEMANDER à Monsieur le Trésorier du Centre de Gestion Comptable d'Erstein d'accepter le paiement des factures émises pour le compte de l'activité d'accueil des enfants dans les structures de la petite enfance et du périscolaire, par chèque CESU préfinancé sous format papier et dématérialisé.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-067-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-067-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAMÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-068

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMANDE PUBLIQUE - Renouvellement Accord-cadre de Services de Transport Piscine et Ponctuel 2023-2026

Le Président expose qu'un accord-cadre de services de transports routiers de passagers a été conclu en 2021.

Cet accord-cadre, à montant maximum, comprenait :

- La desserte des établissements scolaires vers les sites de restauration scolaire et accueil périscolaire, d'une durée de 1 an (LOT 1 à 3) ;
- Les déplacements collectifs occasionnels lors de sortie de différentes natures organisées par la CCCE (comprenant le service de transport dans le cadre de l'apprentissage de la natation), et par les membres du groupement de commandes, d'une durée de 3 ans (LOT 4) ;

Pour faciliter la gestion des transports compris dans le **LOT 4**, et au regard du montant maximum atteint, un nouveau marché, sous la forme d'un accord-cadre, a été relancé avec un allotissement répartissant les déplacements collectifs du **LOT 4** comme suit :

- **LOT 1** : Service de transports scolaires dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles primaires de la CCCE ;
- **LOT 2** : Service de transports ponctuels à disposition des membres du groupement de commandes ;

Ce nouveau marché, sous la forme d'un accord-cadre, est conclu pour une durée d'1 an, reconductible deux fois. La durée maximale de l'accord-cadre est fixée à 3 ans.

Sur proposition de la Commission d'appel d'Offres réunie le 21/06/2023, et au vu du classement des offres analysées (3 offres réceptionnées pour lot 1 AUTOCARS SCHMITT ; STRIEBIG ; TRANSDEV – 2 offres réceptionnées pour lot 2 : AUTOCARS SCHMITT ; STRIEBIG)

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-068-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Ainsi, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer l'accord-cadre concernant le Service transports scolaires dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles primaires de la CCCE, à l'entreprise STRIEBIG, pour un montant maximum annuel de 50 000€ HT, soit 150 000€ HT maximum pour la durée globale de l'accord-cadre ;
- D'attribuer l'accord-cadre concernant le Service de transports ponctuels à disposition des membres du groupement de commandes, à l'entreprise STRIEBIG, pour un montant maximum annuel de 90 000€ HT, soit 270 000€ HT maximum pour la durée globale de l'accord-cadre ;
- D'autoriser le Président à signer ce marché sous la forme d'un accord-cadre avec la société STRIEBIG (LOT 1) et la société STRIEBIG (LOT 2) ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant ;



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-068-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélien STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAMÉ

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-068-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-069

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMANDE PUBLIQUE - Marché encombrant bois déchetterie ordure ménagères

Le Président expose que l'accord-cadre de prétraitement et traitement des déchets encombrants et du bois collectés en déchetterie arrivera à échéance le 31 Juillet 2023.

Le nouveau marché, sous la forme d'un accord-cadre, aura une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Août 2023.

Cet accord-cadre comprend les prestations suivantes :

- LOT 1 : Gestion et prétraitement des déchets encombrants, et traitement, à titre exceptionnel, d'ordures ménagères ;
- LOT 2 : Prétraitement et traitement de bois ;

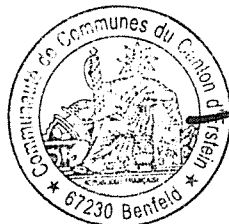
Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 Juin 2023 et le vu le classement des offres analysées (3 offres réceptionnées pour le lot 1 : RMB ; SCHROLL ; ONYX APLHA – 3 offres réceptionnées pour le lot 2 : RMB ; LINGENHELD ; ONYX ALPHA)

Le Conseil Communautaire décide unanimement :

- **D'attribuer l'accord-cadre concernant la gestion et le prétraitement des déchets encombrants, et à titre exceptionnel, les ordures ménagères, à l'entreprise SCHROLL pour un montant maximum de 1 750 000 € HT pour la durée globale de l'accord-cadre ;**
- **D'attribuer l'accord-cadre concernant le prétraitement et le traitement de bois, à l'entreprise LINGENHELD, pour un montant maximum de 250 000€ HT pour la durée globale de l'accord-cadre ;**

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-069-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- D'autoriser le Président à signer ce marché sous la forme d'un accord-cadre avec la société SCHROLL (LOT 1) et la société LINGENHELD (LOT 2) ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant ;



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stephane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-069-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-070

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58

Nombre de conseillers titulaires absents : 9

Conseillers suppléés : 2

Procurations : 6

soit votes exprimés dont conseillers présents

et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

RESSOURCES HUMAINES – Déprécarisation/création de postes

Dans la poursuite du principe de déprécarisation des agents et compte tenu des besoins existants sur les temps périscolaires et extrascolaires, il est proposé de transformer les postes d'accroissement d'activités en postes permanents.

C'est pourquoi, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter la création des postes suivants avec effet au 1er septembre 2023 :

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h26	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	29h14	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	29h57	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-070-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h42	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	31h44	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	9h12	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration et entretien	Adjoint technique	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration et entretien	Adjoint technique	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	26h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration et entretien	Adjoint technique	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	35h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration et entretien	Adjoint technique	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-070-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Responsable de structure	Adjoint d'animation	35h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	26h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Coordinateur de structure	Adjoint d'animation	35h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration/entretien	Adjoint technique	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	26h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	26h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration/Entretien	Adjoint technique	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-070-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	35h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Animateur	Adjoint d'animation	28h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration/entretien	Adjoint technique	12h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	Motif	Budget
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration/entretien	Adjoint technique	24h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration/entretien	Adjoint technique	30h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Familles et Culture - Direction Nord et Sud	Agent de restauration/entretien	Adjoint technique	24h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Pôle Ressources et Administration Générale – Service infrastructure	Informaticien	Technicien	35h00	Déprécarisation/poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE/ Ville

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs suivante :

Création de poste

SERVICE	FONCTION	POSTE	MOTIF	BUDGET	Date d'effet
Direction des Affaires culturelles	Responsable du Cinéma	Rédacteur à Attaché	Recrutement	CCCE	1 ^{er} juillet 2023

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-070-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Transformation (suppression pour création)

SERVICE	FONCTION	POSTE ACTUEL	NOUVEAU POSTE	MOTIF	BUDGET	Date d'effet
Petite Enfance, Jeunesse et Aînés	Directrice de structure	Educateur de Jeunes Enfants	Attaché territorial	Recrutement – intégration	CCCE	1 ^{er} juillet 2023
Petite Enfance, Jeunesse et Aînés	Directrice de structure	Infirmière	Attaché territorial	Recrutement- intégration	CCCE	1 ^{er} juillet 2023
Petite Enfance, jeunesse et Aînés	Directrice volante et Référent Santé et Accueil Inclusif	Educateur de Jeunes Enfant	Puéricultrice	Recrutement	CCCE	1 ^{er} août 2023
Petite Enfance, Jeunesse et Aînés	Coordinateur pédagogique et technique Petite Enfance	Educateur de Jeunes Enfants	Assistants Territoriaux socio-éducatif	Recrutement	CCCE	1 ^{er} juillet 2023
Petite Enfance, Jeunesse et Aînés	Cuisinier	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Recrutement	CCCE	1 ^{er} août 2023
Emploi et Formation	Chargée de recrutement et de formation	Adjoint administratif	Rédacteur	Recrutement	CCCE	1 ^{er} août 2023



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-070-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230620-2023-070-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-071

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

RESSOURCES HUMAINES – Création de postes en contrat à durée indéterminée

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de la création de 2 postes en Contrat à Durée Indéterminée au 1er août 2023 comme suit :

-Création d'un emploi permanent d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour les fonctions de maître nageur.

Rémunération sur la base de l'indice brut 452, indice majoré 396

-Création d'un emploi permanent d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour les fonctions de maître nageur.

Rémunération sur la base de l'indice brut 452, indice majoré 396

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067200067924-20230628-2023-071-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-071-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-072

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58

Nombre de conseillers titulaires absents : 9

Conseillers suppléés : 2

Procurations : 6

soit votes exprimés dont conseillers présents

et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

RESSOURCES HUMAINES – Création de postes d'apprenti

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapé.es) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueilli-es que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulant-es et des qualifications requises par lui ;

Au vu des besoins de la collectivité, il en ressort la proposition suivante :

Nombre de postes	Durée de la Formation
8	2 ans

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-072-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de recourir au recrutement d'apprenti pour les services et procéder à la création de 8 postes d'apprenti
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

Les dépenses afférentes ont été inscrites au budget 2023 et les coûts de formation pour 4 cursus sont pris en charge par le CNFPT.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-072-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-073

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58

Nombre de conseillers titulaires absents : 9

Conseillers suppléés : 2

Procurations : 6

soit votes exprimés dont conseillers présents

et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

RESSOURCES HUMAINES – RIFSEEP : mise à jour des filières en lien avec l'intégration Petite Enfance

Dans le cadre de l'intégration des structures Petites Enfances, les délibérations adoptant les grands principes du RIFSEEP doivent être actualisées en y intégrant les nouveaux postes.

Les modalités d'application pour les agents relevant de la filière technique a été défini dans la délibération n° 2019-100-2 du 18 décembre 2019.

Au regard des professionnels intervenants au sein de nos structures, il est proposé de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois relevant de la filière technique pour la détermination de l'IFSE et CIA.

La base de référence pour la répartition de la base est définie comme suit :

-20% d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dite « part fixe » et

-80% de Complément Indemnitare Annuel (CIA), « élément variable » avec un plafond de variabilité proposé à 5 %.

→ Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels IFSE
C2	Agent de maîtrise	Cuisinier	2 400
C3	Adjoint technique	Aide cuisinier	2 280

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-073-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

C4	Adjoint technique	Plongeuse	2 200
----	-------------------	-----------	-------

Les groupes de fonctions ont été définis selon les fourchettes de cotations suivantes :

Groupe 2 (C2) : entre 100 et 149 points obtenus à la cotation fonction

Groupe 3 (C3) : entre 65 et 99 points obtenus à la cotation fonction

Groupe 4 (C4) : Entre 17 et 64 points obtenus à la cotation fonction

L'expérience professionnelle :

Sur la base de la délibération de 2019, il est proposé d'intégrer les éléments ci-après :

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Plafond Fonction (=85% du plafond maximum annuel de l'IFSE)	Plafond Expertise (15% du montant maximum annuel de l'IFSE)
C2	Agent de maîtrise	Cuisinier	2 040	360
C3	Adjoint technique	Aide cuisinier	1 938	342
C4	Adjoint technique	Plongeuse	1 870	330

Les montants indiqués constituent des plafonds maximums et font référence à une cotation fonction et à une cotation expertise individuelle.

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels complément indemnitaire
C2	Agent de maîtrise	Cuisinier	9 600
C3	Adjoint technique	Aide cuisinier	9 120
C4	Adjoint technique	Plongeuse	8 800

Les montants individuels sont attribués par l'autorité territoriale dans le respect des fourchettes d'attribution. La part de la prime n'est pas corrélée à une valeur de point.

Dans le cadre de l'intégration des structures Petites Enfances, les délibérations adoptant les grands principes du RIFSEEP doivent être actualisés en y intégrant les nouveaux postes.

Les modalités d'application pour les agents relevant de la filière médico-social a été défini dans la délibération n° 2020-086-02 du 4 novembre 2020.

Au regard des professionnels intervenants au sein de nos structures, il est proposé de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois relevant de la filière médico-sociale pour la détermination de l'IFSE et CIA.

La base de référence pour la répartition de la base est définie comme suit :

-20% d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dite « part fixe » et
-80% de Complément Indemnitaire Annuel (CIA), « élément variable » avec un plafond de variabilité proposé à 5 %.

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels IFSE
C2	Agent social	Assistante Petite Enfance	2 400
C2	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Assistante Petite Enfance	2 400
B2	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	2 400
A1	Infirmière	Directeur de structure	4 584
A2	Infirmière		3 600
A2	Puéricultrice	Directeur de structure	4 584
A1	Puéricultrice		3 600
A2	Educateur de Jeunes Enfants		3 024
A1	Educateur de jeunes Enfants	Directeur de structure	3 136

L'expérience professionnelle :

Sur la base de la délibération de 2019, il est proposé d'intégrer les éléments ci-après :

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Plafond Fonction (=85% du plafond maximum annuel de l'IFSE)	Plafond Expertise (15% du montant maximum annuel de l'IFSE)
C2	Agent social	Assistante Petite Enfance	2040	360
C2	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Assistante Petite Enfance	2 040	360
B2	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	2 040	360
A1	Infirmière	Directeur de structure	3896,40	687,60
A2	Infirmière		3 060	540

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Plafond Fonction (=85% du plafond maximum annuel de l'IFSE)	Plafond Expertise (15% du montant maximum annuel de l'IFSE)
A2	Puéricultrice	Directeur de structure	3 896,40	687,60
A1	Puéricultrice		3 060	540
A2	Educateur de Jeunes Enfants		2 570,40	453,60
A1	Educateur de jeunes Enfants	Directeur de structure	2 665,60	470,40

Les montants indiqués constituent des plafonds maximums et font référence à une cotation fonction et à une cotation expertise individuelle.

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels complément indemnitaire
C2	Agent social	Assistante Petite Enfance	9 600
C2	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Assistante Petite Enfance	9 600
B2	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	9 600
A1	Infirmière	Directeur de structure	18 336
A2	Infirmière		14 400
A2	Puéricultrice	Directeur de structure	18 336
A1	Puéricultrice		14 400

Groupes	Cadres d'emplois concernés	Fonctions	Montants maximums annuels complément indemnitaire
A2	Educateur de Jeunes Enfants		12 096
A1	Educateur de jeunes Enfants	Directeur de structure	12 540

Les montants individuels sont attribués par l'autorité territoriale dans le respect des fourchettes d'attribution. La part de la prime n'est pas corrélée à une valeur de point.

OUTIL DE COTATION DES FONCTIONS (IFS) Communauté de Communes du Canton d'Erstein									
échelle d'évaluation									
Indicateur	DGS	DGA	Directeur	Responsable / Secrétaire de Mairie	Cadre intermédiaire	Agents avec technicité particulière	Agents d'exécution		
niveau hiérarchique	10	9	7	6	4	3	2		
Nbr de collaborateurs encadrés	0	1 à 5	6 à 10	11 à 30	31 à 75	76 à 350			
10	0	3	5	8	9	10			
Type de collaborateurs encadrés (cumulable)	DGA	Directeur	Responsable / Secrétaire de Mairie	Cadre intermédiaire	Agents avec technicité particulière	Agents d'exécution	Aucun		
6	1	1	1	1	1	1	0		
Niveau d'encadrement	Stratégique	Intermédiaire	de Proximité	Coordination	Sans				
10	10	8	5	3	0				
Niveau responsabilités liées aux missions (humaine, matérielle, juridique, politique, ...)	Déterminant	Fort	Modéré	Faible	Sans				
10	10	8	5	3	0				
Niveau d'influence sur les résultats collectifs	Déterminant	Coopératif	Partagé	Faible					
10	10	8	5	3					
Travail en mode projet	OUI	NON							
5	5	0							
délégation de signature	OUI	NON							
1	1	0							
62							S/s Total		

Fonctions
d'encadrement, de
coordination, de
pilotage ou de
conception

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-073-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Indicateur	échelle d'évaluation					
	Initiale	Intermédiaire	maîtrise	expertise		
Connaissance requise						
5	1	3	4	5		
Technicité / niveau de difficulté	Exécution	Conseil/Interprétation	Arbitrage/décision			
5	1	3	5			
champ d'application	mono métier/ mono sectoriel	Polymétier/ polysectoriel plus domaines de Cpts				
3	1	3				
diplôme	I (BAC +5)	II (BAC +3)	III (BAC +2)	IV (BAC)	V (CAP / BEP)	
5	5	4	3	2	1	
certification	OUI	NON				
1	1	0				
autonomie	restreinte	encadrée	large			
5	1	3	5			
Influence/motivation d'autrui	Forte	Faible				
5	5	1				
Rareté de l'expertise	OUI	non				
5	5	0				
34						S/s Total

Technicité,
expérience,
qualifications

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-073-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

échelle d'évaluation						
Indicateur	Elus	Administrés	Partenaires institutionnels	Partenaires extérieurs		
Relations externes / internes (Typologie des interlocuteurs)	2	2	2	2		
Impact sur l'image de la collectivité	immédiat	différé				
risque d'agression physique	faible	modéré	élevé			
risque d'agression verbale	faible	modéré	élevé			
Exposition aux risques de contagion(s)	faible	modéré	élevé			
risque de blessure	très grave	grave	léger	sans		
Indisponibilité/déplacements	fréquente	ponctuelle	rare	sans		
Variabilité des horaires	fréquente	ponctuelle	rare	sans		
horaires décalés	régulier	ponctuel	non concerné			
contraintes matérielles/logiques	fortes	faibles	sans objet			
travail posté	OUI	NON				
liberté poste congeds	encadrée	restreinte	imposée			
obligation d'assister aux instances	rare	ponctuelle	récurrente			
engagement de la responsabilité financière	élevé	modéré	faible	sans		
engagement de la responsabilité juridique	élevé	modéré	faible	sans		
Assistance des connaissances	indispensable	nécessaire	encouragée			
100	0	3	1			5/5 T otal

Sujets
particuliers ou
d'exposition du
poste au regard
de son
environnement
professionnel
(issues de la fiche
de poste et du
document unique)

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-073-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Annexe 2 : Tableau de cotation expertise individuelle

OUTIL DE COTATION DE L'EXPERTISE (EXPERIENCE PROFESSIONNELLE)						
	Indicateur	Echelle d'évaluation				
Prise en compte de l'expérience professionnelle (cette partie permet de prendre en compte les éléments propres à l'agent titulaire de la fonction, pour envisager l'attribution du montant individuel indemnitaire)	Expérience dans le domaine d'activité	0	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	> 10 ans
	15	1	2	5	10	15
	Expérience dans d'autres domaines	faible	diversifiée	diversifiée avec compétences transférables		
	5	1	3	5		
	Connaissance de l'environnement de travail	basique	courant	approfondi	non évaluable	
	5	1	3	5	0	
	Capacité à exploiter les acquis de l'expérience	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
	10	2	3	5	10	0
	Capacité à mobiliser les acquis des formations suivies	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
	5	2	3	4	5	0
	Capacité à exercer les activités de la fonction	supérieur aux attentes	conforme aux attentes	inférieur aux attentes	très inférieur aux attentes	non évaluable
	10	10	3	-10	-25	0
						TOTAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN Complément Indemnitaire Annuel

A) Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs (cumulatif)	
Réalisation des objectifs	Points .../10
Ponctualité	Points .../5
Suivi des activités	Points .../5
Esprit d'initiative	Points .../5
B) Compétences professionnelles et techniques (cumulatif)	
Respect des directives, procédures, règlements intérieurs	Points .../10
Capacité à prendre en compte les besoins du service public et les évolutions du métier et du service	Points .../5
Capacité à mettre en œuvre les spécificités des métiers	Points .../5
Qualité du travail	Points .../5
C) Qualités relationnelles (cumulatif)	
Niveau relationnel	Points .../10
Capacité à travailler en équipe	Points .../10
Respect de l'organisation collective du travail	Points .../5
D) Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (cumulatif)	
Potentiel d'encadrement	Points .../10
Capacités d'expertise	Points .../10
Potentiel à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Points .../5

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-073-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Barème pour les sous-indicateurs sur 5 points	Attribution de points	Barème pour les sous-indicateurs sur 10 points	Attribution de points
Comportement insuffisant / Compétences à acquérir	0 point	Comportement insuffisant / Compétences à acquérir	0 point
Comportement à améliorer / Compétences à développer	2 points	Comportement à améliorer / Compétences à développer	4 points
Comportement suffisant / Compétences maîtrisées	3 points	Comportement suffisant / Compétences maîtrisées	6 points
Comportement très satisfaisant / Expertise de la compétence	5 points	Comportement très satisfaisant / Expertise de la compétence	10 points

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en vigueur pour les filières techniques et médico-sociale en lien avec l'intégration des professionnels de la Petite Enfance.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-073-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-073-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-074

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

RESSOURCES HUMAINES – Mise en place d'un dispositif d'astreintes

Par décision du 20 décembre 2017, le dispositif d'astreinte hivernal a été adopté pour la période du 1er décembre au 30 mars.

Pour mémoire, il existe 3 types d'astreintes pour la filière technique :

- les astreintes d'exploitation (de droit commun) : situation des agents tenus, pour les nécessités du service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir,
- les astreintes de sécurité : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu
- les astreintes de décision : situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures d'activité normale de service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

Il est proposé d'élargir le dispositif actuel en instaurant le principe de l'astreinte d'exploitation. En effet, le service technique est sollicité pour des interventions durant les week-ends et en soirée en dehors de la période d'astreinte hivernal dont l'astreinte est dédiée au déneigement.

Motifs de recours aux astreintes

La mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics dont l'intervention peut se justifier à tout moment. Il s'agit en particulier d'assurer dans des conditions adaptées la tranquillité et la sécurité publique, et de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose.

La collectivité pourra recourir à la mise en place d'une astreinte d'exploitation à destination des professionnels du service technique en cas d'intervention technique le soir en semaine et le week end. Les astreintes auront lieu le soir en semaine du lundi au vendredi matin, le week end et les jours fériés.

Le personnel concerné

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-074-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Il sera possible de recourir aux astreintes pour les agents de la filière technique occupant un emploi technique au sein du service technique de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Modalité d'application

Il est fixé, comme suit, les modalités d'application du régime des astreintes et des interventions, sur une période annuelle, accomplies par les agents titulaires et stagiaires et agents non titulaires de la collectivité :

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation	Modalités d'indemnisation
<i>Filière technique - Astreintes d'exploitation</i>			
<i>Intervention en soirée durant la semaine, le week end et les jours fériés, toute l'année.</i>	<i>Service technique - Agents relevant de la filière technique</i>	<i>Planning défini sur la période concernée en mettant en place un roulement des équipes, mise à disposition d'un téléphone professionnel,</i>	L'astreinte fera l'objet d'une indemnisation au taux en vigueur. Les heures d'intervention effectuées par l'agent durant sa période d'astreinte pourront faire l'objet soit d'une indemnisation, en heures supplémentaires (IHTS) pour les agents concernés dans les conditions définie par la délibération instaurant ces indemnités, soit en temps de récupération

Modalités de rémunération des astreintes :

Le temps passé en astreintes et les périodes de permanences donnent droit à des indemnités non soumises à retenue pour pension.

	Astreinte d'exploitation
Semaine complète y compris WE	159.20 €
Nuit en semaine	10.75 €
Nuit en semaine, si fractionnée inf. 10h	8.60 €
We : du vendredi soir au lundi matin	116.2 €
Dimanche et jour férié	46.55 €
Samedi ou couverture d'une journée de récupération	37.4 €

Modalités de compensation des interventions réalisées au cours des astreintes

Conformément à la réglementation en vigueur, les interventions entrent dans le cadre d'heures supplémentaires et sont rémunérées ou comptabilisées comme telles : IHTS.

Repos compensateur d'une durée égale au temps de travail effectif

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-074-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de mettre en place l'astreinte dans les conditions susmentionnées,
- d'accepter le principe d'une revalorisation automatique des taux des indemnités, sans autre délibération, en fonction des revalorisations règlementaires qui pourraient intervenir,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile afférent à ce dispositif.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

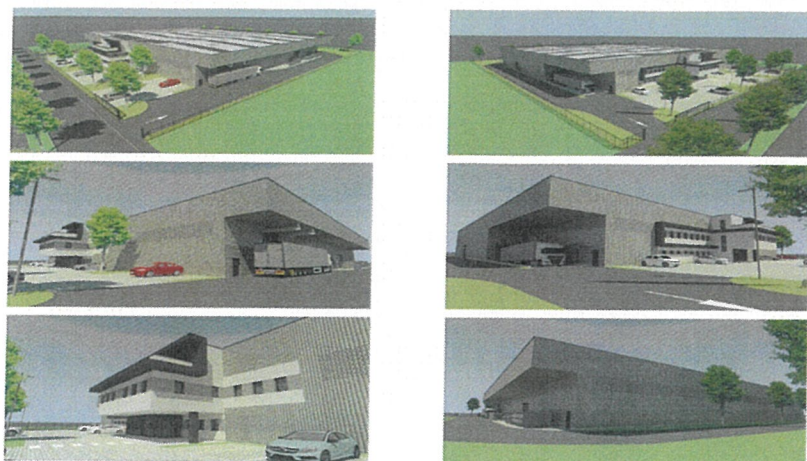
	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628/2023-074-DF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME



- Création d'une activité de peinture : activité sous-traitée actuellement et qui génère 180 K€ de charge externe.
- Création de 25 emplois sous 36 mois.
- Flux : environ 3 poids lourds par semaine.
- Budget estimatif de l'opération d'environ 4 M€.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la cession du lot n°29 de la 2^{de} tranche du Parc d'Activité du Pays d'Erstein, d'une surface d'environ 8.600 m² (à valider par arpentage), au prix de 43,00 € HT/m² (soit environ 369.800,00 € HT), majoré de 21.400 €HT dans le cas où le projet inclurait un logement de gardiennage (soit 200 m² au prix de 150 €/m² HT), augmenté de la TVA, au profit de :

Acquéreur et chef de file du pool :

BPCE LEASE IMMO, société anonyme au capital de 62.029.232 €, dont le siège social est à PARIS (75) – 50 avenue Pierre Mendès France, enregistrée sous le numéro SIREN 333 384 311 RCS PARIS ;

Acquéreur :

SOGEFIMUR, société anonyme dont le siège social est situé à PARIS (75) - 29 boulevard Haussmann, identifiée sous le numéro SIREN 339 993 214 RCS PARIS ;

Acquéreur :

ALSABAIL – ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER dont le siège social est situé à STRASBOURG (67) - 7 place Brant, identifiée sous le numéro SIREN 718.504.004 RCS STRASBOURG ;

à condition que l'acquisition soit réalisée au vue de la poursuite de l'activité de la société AGMETAL par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.) ;

- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-075-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-075-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-076

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

PATRIMOINE – Projet de vente concernant le Bâtiment A du Collège d'Erstein

Les cardiologues du Cabinet de Cardiologie d'Erstein ont sollicité la Communauté de Communes pour la vente de l'ancien Bâtiment A du collège d'Erstein, dans la perspective de la réalisation d'un pôle de cardiologie d'envergure.

Pour mémoire :

Dans le cadre de la restructuration du collège d'Erstein, réalisée par le Département du Bas-Rhin, une partie du terrain d'emprise et un bâtiment ont été désaffectés. La convention établie lors de la construction du collège dans les années 1960, concernant la mise à disposition des terrains par le SIVU de la Plaine d'Erstein, prévoit que les terrains et bâtiments qui seraient désaffectés reviendraient à l'établissement intercommunal (devenu Communauté de Communes du Canton d'Erstein). Conformément aux dispositions sus-évoquées, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est devenue propriétaire dudit terrain et dudit bâtiment par acte administratif daté du 27 août 2019. Il s'agit d'un bâtiment remarquable construit en 1898, dont il a été fait un usage scolaire et pour partie de logement (2 appartements de fonction) jusqu'en 2018. Ce bâtiment présente une surface de 1.060 m² sur 2 étages ainsi que 448,5 m² en sous-sol, sur une parcelle de 28,10 ares.



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-076-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

La Communauté de Communes n'a présentement aucun usage de ce bâtiment, ni aucun projet le concernant. La Ville d'Erstein n'a pas non plus fait connaître de projet pour ce bâtiment.

Le service du Domaine, consulté pour l'évaluation de ce bien immobilier, a estimé sa valeur à 555.000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 15 % (estimation réalisée le 28/04/2023). La Communauté de Communes peut ainsi céder l'immeuble sans justification particulière jusqu'à 471.750 € HT.

Références cadastrales

Section	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Zonage
AH	269	1A rue de Molsheim	28,10 ares	UE

Les demandeurs souhaitent acquérir ce bâtiment et le terrain d'assiette dans le cadre d'un projet de création d'un Pôle Cardiovasculaire du Canton d'Erstein. Ils ont proposé à la Communauté de Communes un prix d'achat de 555.000 € HT, conformément à l'estimation du domaine.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la vente de l'ancien Bâtiment A du collège d'Erstein (bâtiment et parcelle de 28,10 ares) au profit du Cabinet de Cardiologie d'Erstein (ou toute autre SCI constituée pour ce projet) pour un montant de 555.000 € HT augmenté de la TVA
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-076-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-076-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-077

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

ENFANCE – Adoption Grille tarifaire des structures périscolaires et extrascolaires rentrée 2023/2024

A) Augmentation de 3% Frais de garde et frais de fonctionnement

Il est proposé d'augmenter les frais de garde et les frais de fonctionnement de 3%.

1. Impact sur la grille tarifaire :

- 2022-2023
- 2023-2024

	Activités	QF< 410	QF< 410	QF>1580	QF>1580	HORS CCCE	HORS CCCE
Midi	Repas	3,48 €	3,90 €	3,48 €	3,90 €	3,48 €	3,90 €
	Frais de garde	1,93 €	1,99 €	3,70 €	3,81 €	4,26 €	4,39 €
	Frais de fonctionnement	1,50 €	1,55 €	1,50 €	1,55 €	1,50 €	1,55 €
Soir		2,32 €	2,39 €	3,93 €	4,05 €	4,52 €	4,66 €
Forfait mensuel	(dès 15 présence le soir)	34,83 €	35,87 €	59,06 €	60,83 €	67,91 €	69,95 €
Mercredi midi	Repas	3,48 €	3,90 €	3,48 €	3,90 €	3,48 €	3,90 €
	Frais de garde	1,93 €	1,99 €	3,70 €	3,81 €	4,26 €	4,39 €
	1/2 journée sans repas	4,21 €	4,34 €	7,38 €	7,60 €	8,49 €	8,74 €
	Journée sans repas	6,47 €	6,66 €	11,36 €	11,70 €	13,06 €	13,45 €
ALSH / semaine	Repas	3,48 €	3,90 €	3,48 €	3,90 €	3,48 €	3,90 €
	Frais de garde	27,53 €	28,36 €	48,27 €	49,72 €	55,51 €	57,18 €
	Tarif dérogatoire/ Frais de garde	6,47 €	6,66 €	11,36 €	11,70 €	13,06 €	13,45 €

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-077-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

B) Instauration d'un tarif « Grande sortie » en remplacement de la « Sortie Trimestrielle »

Outre le changement de dénomination, face à la hausse du prix des entrées payantes, il est proposé d'augmenter la participation des familles passant de 6,20 € à 8,00 €.

<i>Grande sortie</i>	Sortie Piscine - 6 ans	Sortie Piscine + 6 ans	Sortie culturelle & initiation sportive	Sortie Luge ou Patinoire
8,00€	1,80€	3,50€	4,00€	6,00€
Sortie Plan d'eau (Hors Erstein)	Nuitée	Veillée	Mini-camp – tarif journée (journée + repas midi et soir + nuitée)	
1,80€	4,00€	4,00€	26,00€	

En réponse à une question, les tarifs sont dégressifs en ce qu'ils sont fonction de la tranche du quotient familial.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser l'adoption de ces tarifs à compter du 1er Septembre.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-077-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-077-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Mme Valérie VALIAME

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-077-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-078

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

ENFANCE – Adoption du tarif des repas des structures périscolaires et extrascolaires au 1er Août 2023

Comme l'autorise les termes du contrat qui lie la CCCE à la société API Restauration, cette dernière a décidé, après négociation, de revaloriser les tarifs de repas à partir du 1er août 2023.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser l'adoption des tarifs suivants :

Tarif 2022-2023 : 3,30 euros HT / 3,48 euros TTC

Tarif 2023-2024 : 3,696 euros HT / 3,90 euros TTC

Soit une hausse de 12% impactée directement aux familles.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-078-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-078-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-079

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

ENFANCE – Adoption du Règlement intérieur des structures périscolaires et extrascolaires

Les modifications suivantes ont été apportées au règlement intérieur des structures pour l'année scolaire 2023-2024.

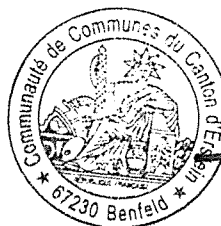
Délais d'inscription et de désinscription :

Accueil	2022-2023	2023-2024
Restauration Scolaire	48h avant le début du service jours ouvrés	La veille avant 10h jours ouvrés
Accueil périscolaire du soir	Le jour même avant 10h	Le jour même avant 10h
Accueil Périscolaire du Mercredi	Le lundi précédent avant 12h	Le lundi précédent avant 10h

Pour mémoire, les horaires des Accueils Périscolaires du Mercredi ont été adoptés comme suit pour l'ensemble des structures : 7h30 – 18h30

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-079-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur des structures d'accueil pour la rentrée 2023/2024.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-079-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-080

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

PETITE ENFANCE – Adoption du règlement intérieur des structures d'accueil Petite Enfance

Dans le cadre de cette intégration, les règlements intérieurs des 6 structures ont été élaborés et seront soumis à la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour avis. En effet, c'est une pièce obligatoire pour l'obtention de l'agrément et pour le bon fonctionnement des structures.

Ce document permet d'établir les règles de chaque structure et précise les fonctions et responsabilités de chacun. Il doit être affiché à l'entrée de la structure afin que les familles puissent le consulter.

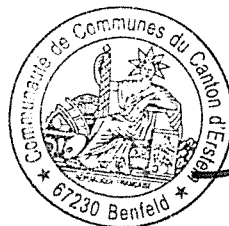
Ainsi nous vous proposons les grands points suivants :

1. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein
2. Présentation des structures (fiche administrative en annexe)
3. Les types d'accueil proposés dans les structures
4. Les conditions d'admission
 - a) La Commission d'Attribution des Places
 - b) Le dossier d'inscription
5. Contrat d'accueil
 - a) Le dossier d'admission
 - b) La Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
 - c) L'élaboration du contrat
 - d) Les déductions
 - e) Le calcul du contrat
6. La Vie à la Crèche
 - a. Le respect de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
 - b. La période des premières rencontres

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-080-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

- c. Les temps d'échange à l'accueil et au départ des familles
 - d. L'hygiène
 - e. Le sommeil
 - f. Les repas
 - g. Trousseau et bijoux
 - h. Les sorties à l'extérieur de l'établissement
7. La responsabilité des parents
8. Le suivi médical
- a. Les maladies
 - b. Les accueils spécifiques
 - c. Les traitements
 - d. Les vaccinations
 - e. Les urgences médicales
9. Le départ définitif de l'enfant (départ à l'école ou rupture de contrat)
10. Coupon réponse

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur des structures d'accueil Petite Enfance à compter du 1er juillet 2023.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-080-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-080-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Mme Valérie VALIAME

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-080-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-081

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

PETITE ENFANCE – Adoption du principe de tarification des structures de Petite enfance

A compter du 1er juillet prochain, les 6 structures d'accueil Petite Enfance seront gérées en gestion directe par la Communauté de Communes.

S'agissant de la tarification aux familles, celle-ci est fixée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Au niveau de nos 6 structures, nous avons 2 modes distincts de facturation :

→Prestation de Service Unique (PSU) pour les 5 structures suivantes :

Le multi-accueil la « Maison de l'Enfance Intercommunale » à Benfeld

Le multi-accueil les « Lucioles » à Boofzheim

Le multi-accueil les « Libellules » à Gerstheim

Le multi-accueil la « Maison de l'Enfant » à Erstein

La micro-crèche « Arc-en-ciel » à Witternheim

La PSU est une aide au fonctionnement versée par les Caisses d'Allocations Familiales directement aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant ayant obtenu l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour tous types d'accueil, qu'ils soient réguliers, occasionnels ou d'urgences.

Son montant est égal à 66% du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations.

- Les participations familiales sont calculées en fonction d'un barème national fixé par la Cnaf. Celui-ci est proportionnel aux ressources des familles et varie selon le nombre d'enfants à charge.
- Le calcul de la participation horaire de la famille s'appuie sur **un taux d'effort**, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge, appliqué aux ressources familiales.
- La participation de la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les soins d'hygiène, le matériel de puériculture et les repas.

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0.0516 %
3 enfants	0.0413 %
4 enfants	0.0310 %
5 enfants	0.0310 %
6 enfants	0.0310 %
7 enfants	0.0310 %
8 enfants	0.0206 %
9 enfants	0.0206 %
10 enfants	0.0206 %

◆ Définition du taux horaire des familles à partir d'un revenu mensuel moyen :

(Ressources nettes annuelles N- 2 / 12) * Taux horaire d'effort de la famille/100

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant pour la micro-crèche d'Erstein :

- Les familles bénéficient d'une allocation appelée le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG). Elle permet de compenser le coût de la micro-crèche **en versant jusqu'à 85%** des frais supportés par les familles.
- Le montant de l'aide dépend des ressources de la famille, du nombre d'enfants à charge et du coût de la place elle-même.
- S'agissant de la facturation faite aux familles, un tarif à la journée et la ½ journée doit être adopté. Pour mémoire, le tarif est actuel est de :
 - Journée complète : 62€ par jour et par enfant
 - ½ journée : 33 € par demi-journée et par enfant

Il est proposé de maintenir la tarification actuelle et d'adopter une tarification pour les familles domiciliées hors de la CCCE à savoir en majorant de 15%:

Journée complète : 71€ par jour et par enfant
 ½ journée : 38€ par demi-journée et par enfant

Le restant à charge des familles, une partie pourra être déduite lors de la déclaration d'impôts.

Tarifs repas :

- Tarif professionnel : Le prix du repas sera celui facturé par le prestataire pour chaque structure.
- Tarif extérieur : 5,10 euros

Retard des parents à l'heure de fermeture : tout quart d'heure entamé sera facturé sur la base horaire de la famille.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble des tarifs Petite Enfance présentés à compter du 1er Juillet.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-081-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-082

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58

Nombre de conseillers titulaires absents : 9

Conseillers suppléés : 2

Procurations : 6

soit votes exprimés dont conseillers présents

et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

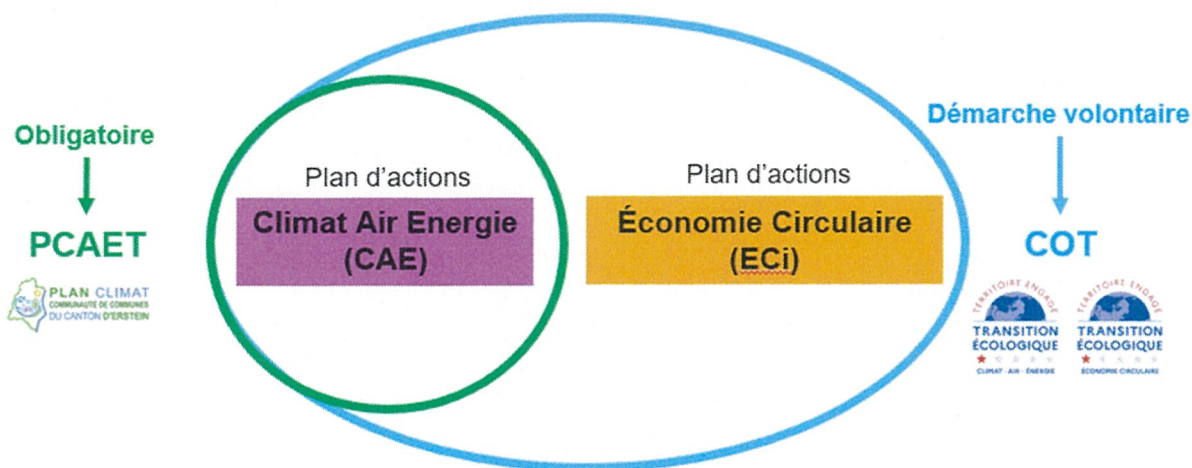
Points 20 et 21

Plan Climat-Air-Energie Territorial - Validation du projet (arrêt provisoire) Contrat d'Objectif Territorial Accélérateur de transitions - Validation du plan d'actions

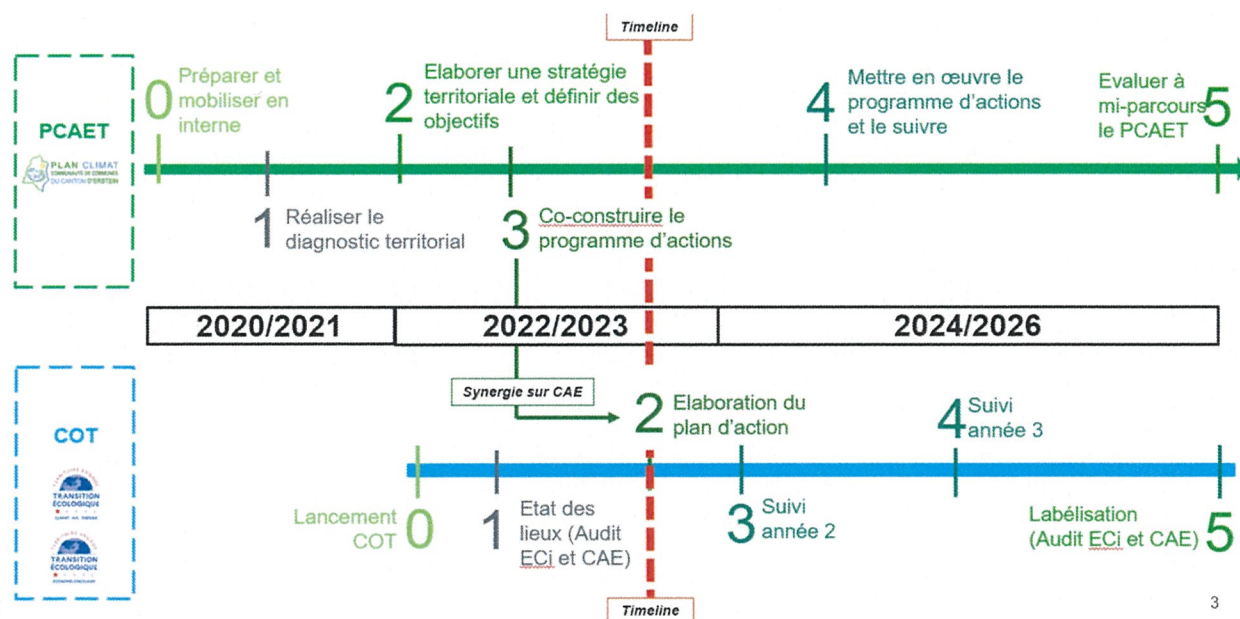
Complémentarité entre les deux démarches (PCAET et COT) :

- PCAET : Obligatoire pour tous les EPCI > 20 000 habitants
 - Outil de planification stratégique et opérationnelle de la politique Air Energie Climat d'un territoire
 - Défini une vision (objectifs) à moyen et long terme et un plan d'actions permettant d'atténuer et de s'adapter au changement climatique
 - Vise à dynamiser et fédérer les initiatives environnement et climat via une concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire
 - Cycle de 6 ans : 4 Phases pour la réalisation puis suivi avec évaluation à mi parcours (+ 3 ans) et évolutions « au fil de l'eau »
- COT : démarche volontaire avec contrat d'objectifs à atteindre pour le versement d'une subvention par l'état
 - Outil d'amélioration continue s'appuyant sur deux référentiels d'évaluation (Climat Air Energie et Economie Circulaire) des politiques de transitions
 - Opportunité : Démarche opérationnelle renforçant et structurant le PCAET, centrée sur les compétences de la collectivité
 - Permet la valorisation de la progression du territoire, via un accompagnement méthodologique (conseillers)
 - Cycle de 4 ans : une première phase d'évaluation/état des lieux et d'élaboration du plan d'action suivi d'une phase de mise en œuvre et suivi : bilans annuels et audits finaux avec possibilité de labélisation.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-082-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



Calendrier PCAET et COT :



Plan d'action Climat Air Energie (PCAET et COT) :

	MESURES	PRIORITE	RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE	REFERENTIEL CAE COT
1  RESSOURCE EN EAU	1.1 : Mettre en œuvre le plan Rhin Vivant	En cours	5 880 €	3.3.4
	1.2 : Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	P1	5 880 €	3.3.1
	1.3 : Réduire la consommation d'eau des communes et des particuliers	P1	5 880 €	3.3.3
2  BIODIVERSITE	2.1 : Réaliser une Trame Verte et Bleue	En cours	53 520 €	3.3.4
	2.2 : Créer un Groupe de travail intercommunal sur la forêt	P1	11 760 €	6.4.2
3  AGRICULTURE ET ALIMENTATION	3.1 : Sensibiliser, communiquer autour des enjeux de l'alimentation durable	En cours	13 800 €	6.4.1
	3.2 : Créer des filières de proximité durable	En cours	5 880 €	6.4.1
	3.3 : Accompagner les agriculteurs à l'adaptation au changement des pratiques	P1	23 260 €	6.4.1
4  ÉNERGIE	4.1 : Développer les installations photovoltaïques sur le territoire de la CCCE	P3	24 640 €	3.2.3
	4.2 : Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire	P2	17 640 €	1.2.1

	MESURES	PRIORITE	RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE	REFERENTIEL CAE COT
5  HABITAT	5.1 : Soutenir la rénovation énergétique du bâti privé	En cours	150 000 €	6.2.3
	5.2 : Renforcer le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)	En cours	540 000 €	1.2.4
	5.3 : Créer un guichet unique de la rénovation	P1	0 € (compris 5.2)	1.2.4
	5.4 : Faire monter en compétences les artisans du territoire sur la rénovation énergétique des logements	P3	0 € (compris 5.2)	6.2.3
	5.5 : Mettre en œuvre des actions de communication relatives à la rénovation énergétique des logements	P3	0 € (compris 5.2)	1.3.3
	5.6 : Animer un réseau des partenaires/acteurs locaux pour accélérer la transition énergétique	P1	0 € (compris 5.2)	6.2.3
6  PATRIMOINE BÂTI PUBLIC	6.1 : Mettre à disposition des communes et de la l'intercommunalité un Conseiller en Energie Partagée (CEP)	P1	136 500 €	2.1.1
	6.2 : Piloter les consommations d'énergie et les émissions de GES des bâtiments publics et identifier les besoins de rénovation	P1	15 880 €	2.1.1
	6.3 : Mettre en place le dispositif d'Intracting afin de massifier la rénovation énergétique du patrimoine bâti public	P2	36 760 €	2.1.2

	MESURES	PRIORITE	RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE	REFERENTIEL CAE COT
7  AMÉNAGEMENT	7.1 : Mettre en place des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activités	P1	37 640 €	6.3.1
	7.2 : Activer sur les zones d'activités les leviers disponibles sur les règles d'aménagements	En cours	11 760 €	6.3.1
	7.3 : Sensibiliser les communes dans leur révision des Plan Locaux d'Urbanismes en tenant compte des enjeux d'adaptation et d'atténuation du dérèglement climatique	P1	17 640 €	1.3.1
8  MOBILITÉ	8.1 : Réaliser un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)	En cours	35 940 €	1.2.2
	8.2 : Mailler le territoire d'un réseau de pistes cyclables.	En cours	1 660 000 € (Investissement)	4.3.2
	8.3 : Réaliser une étude de maillage des infrastructures de recharge pour véhicules électrique et stations de ravitaillement Gaz Naturel pour Véhicule et hydrogène	P2	22 640 €	1.2.2
9  GESTION DES DÉCHETS	9.1 : Réaliser un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) pour la partie du territoire gérée en régie	P1	35 280 €	3.3.5

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-082-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

	MESURES	PRIORITE	RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE	REFERENTIEL CAE COT
10 	10.1 : Se doter d'un plan de formation « transition énergétique et écologique » pour les élus et les agents	P1	11 760 €	5.1.3
	10.2 : Communiquer et informer sur les thématiques Climat-Air-Energie et Transition énergétique et écologique	P1	17 640 €	6.1.3
	10.3 : Définir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la transition énergétique et écologique	P1	29 400 €	6.1.3
11 	11.1 : Faire de la CCCE le relais des politiques écologiques régionales et nationales auprès de tous les acteurs du territoire	P1	17 640 €	6.1.1
	11.2 : Organiser le partage de bonnes pratiques et de retour d'expériences des collectivités	P2	11 760 €	6.1.2
	11.3 : Suivre et participer aux réseaux des collectivités engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique	P1	5 880 €	6.3.3

	MESURES	PRIORITE	RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE	REFERENTIEL CAE COT
12 	12.1 : Mettre en place une analyse budgétaire pour identifier les dépenses relatives aux actions favorisant les transitions écologique et énergétique	P1	17 640 €	5.2.1
	12.2 : Se doter d'une politique d'achats responsable	P2	17 640 €	5.2.2
13 	13.1 : Créer et animer un Club Climat	P2	23 520 €	6.5.1

Budget estimé plan d'actions Climat Air Energie (PCAET et COT) :

RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE (fonctionnement) (€) Sur la période du PCAET (6 ans) (= Budget estimé ETP + Budget estimé actions – Subventions)	1 360 000 € (+ budget des actions encore inconnues à prévoir)
RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE (investissement) (€) Sur la période du PCAET (6 ans)	1 660 000 € (Piste cyclables et soutien rénovation énergétique bâti privé)
BUDGET CCCE DÉJÀ VOTÉ POUR 2023	397 000 €
BUDGET CCCE PREVISIONNEL (2024 à 2028)	2 623 000 €

→ À noter que la subvention COT globale (si progression de 12% atteinte sur les deux référentiels) est de 350 000€

→ Une vision pluriannuelle est nécessaire pour sécuriser les budgets permettant d'engager les premières actions issues des diagnostics.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-082-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Plan d'action Economie circulaire (COT) :

 ÉCONOMIE CIRCULAIRE	MESURES	PRIORITE	BUDGET TOTAL CCCE	REFERENTIEL ECI COT
AXE 1 Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire	1.1 : Recruter un chef de projet économie circulaire et identifier un élu référent	P1	0 €	1.1.1.3 1.1.1.1
	1.2 : Réaliser un diagnostic « économie circulaire »	P1	44 400 €	1.1.2
	1.3 : Rédiger et adopter une stratégie globale « économie circulaire »	P1	29 400 €	1.1.4
	1.4 : Former en interne	P1	32 600 €	1.1.2
	1.5 : Mettre en place des outils de suivi de la politique « économie circulaire », avec des indicateurs spécifiques dotés d'objectifs	P1	23 500 €	1.3.1
	1.6 : Allouer une part du budget annuel de la CCCE au financement de l'économie circulaire	P1	5 880 €	1.1.1.5
 ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
AXE 2 Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets	2.1 : Réaliser un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) et mettre en œuvre les actions	P1	(Déjà compté CAE)	2.1
AXE 3 Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires	3.1 : Formaliser et mettre en œuvre une politique d'achats responsables	P1	(Déjà compté CAE)	3.2.1
	3.2 : Mettre en place des démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) sur des zones d'activités	P1	(Déjà compté CAE)	3.5.1
				3.5.2 3.5.3
AXE 5 Coopération et engagement	5.1 : Se doter d'un plan de communication pour sensibiliser la population, les associations et les entreprises à l'économie circulaire et le mettre en œuvre	P1	29 400 €	5.1.1 5.2.1 5.3.1

Budget estimé plan d'actions Economie circulaire (COT) :

RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE (fonctionnement) (€) <i>Sur la période du COT (4 ans)</i> (= Budget estimé ETP + Budget estimé actions – Subventions)	165 000 € (+ budget des actions encore inconnue à prévoir)
RESTE À CHARGE ESTIMÉ CCCE (investissement) (€) <i>Sur la période du COT (4 ans)</i>	0 €

BUDGET CCCE DÉJÀ VOTÉ EN 2023	0 €
--------------------------------------	------------

→ À noter que la **subvention COT globale** (si progression de 12% **atteinte sur les deux référentiels**) est de **350 000€**

→ Une **vision pluriannuelle** est nécessaire pour sécuriser les budgets permettant d'**engager les premières actions** issues des diagnostics.

Prochaines étapes :

PCAET

- Étapes de validation et dépôt du projet de PCAET (juillet 2023 à juillet 2024)
(Adoption du projet, Saisine de l'autorité environnementale, Avis du Préfet de région et du Président du Conseil régional, Consultation publique, Adoption finale)
- Mise en œuvre du plan d'action et suivi (2023 à 2026)
- Évaluation du PCAET à mi-parcours (3 ans après l'adoption soit 2026) et mise à disposition du rapport au public

COT

- Présentation de l'avancement année 2 au COPIL (fin 2023)
- Suivi du COT (2023 à 2025)
(Mise en œuvre des actions, Mobilisation des services pour le suivi des indicateurs sur le site internet ADEME, Réalisation plans de formation et de communication, Réalisation des rapports d'avancements)
- Présentation de l'avancement année 3 au COPIL (fin 2024)
- Audit finaux pour évaluer la progression sur les référentiels CAE et ECI (2025)

→ Plan Climat-Air-Energie Territorial - Validation du projet (arrêt provisoire)

Il est précisé qu'il s'agit d'une phase intermédiaire, d'où l'arrêt provisoire dans l'attente d'une potentielle reformulation en fonction des retours.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider et arrêter le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial du Canton d'Erstein ;
- de transmettre le projet de PCAET et son rapport sur les incidences environnementales à l'autorité environnementale pour avis (avis à rendre sous 3 mois) ;
- d'autoriser le Président à signer tout document technique ou administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-082-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le plan d'actions du Contrat d'Objectif Territorial Accélérateur de transitions ;
- d'autoriser le Président à signer tout document technique ou administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-082-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-083

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique - Convention CCCE / PETR Sélestat Alsace Centrale

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional relatif au Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), une collaboration spécifique avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale est mise en œuvre. Le souhait est de coordonner et mutualiser les activités des deux services (à Erstein et Sélestat) ainsi que les relations avec les partenaires dans l'accompagnement pour la rénovation énergétique (Région Grand Est, OKTAVE, ANAH, CEA...).

Cette collaboration est basée sur les principes suivants :

- Convention unique avec la Région Grand Est qui traite avec une seule entité, le PETR, ce dernier ayant la charge de solliciter la subvention et le financement au travers des CEE et de reverser sa part à la CCCE (demande spécifique de la Région) ;
- Maintien des deux services Info Energie à Erstein et Sélestat ;
- Chaque entité reste employeuse de sa Conseillère Info Energie ;
- Coordination de l'organisation des accueils physiques et téléphoniques ;
- Mutualisation de moyens matériels ;
- Portage conjoint d'animations ;
- Mutualisation de la communication.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale dans le cadre du portage et de l'organisation du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-083-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-083-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-084

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23

CULTURE - Prix Paragraphe : Création d'un poste de vacataire pour ce projet

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, le réseau de lecture publique des médiathèques intercommunales a mis en place d'un évènement annuel fédérateur autour du livre.

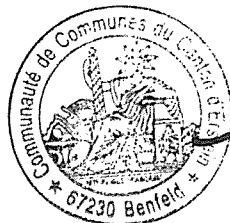
En 2023, il s'agit du Prix littéraire intercommunal « Prix Paragraphe » (janvier à octobre) avec des rencontres d'auteurs.

Un auteur de la sélection, Laure de Rivière, qui réside aux Etats-Unis, est de passage à Paris à l'automne 2023. Il s'agirait de profiter de son passage en France pour lui proposer une rencontre le mercredi 6 septembre à Hipsheim.

Les auteurs ne possédant pas de numéro de SIRET, peuvent être rémunérés sur la base d'un contrat de vacation. **Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement du vacataire selon les modalités suivantes :**

→ Mercredi 6 septembre à la Mairie d'Hipsheim :
Rencontre avec Laure de Rivières :
Coût forfaitaire de la vacation : 800 € TTC
(TVA non applicable)

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-084-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			57	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :

Mme Valérie VALIAME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-085

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 24

CULTURE - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Toile du Ried

Il est précisé qu'étant adhérentes, Mme Florence SCHWARTZ et Mme Nathalie GARBACIAK ne prennent pas part au vote.

La collaboration avec l'association est un enjeu de lien social avec les habitants du territoire. Elle permet de mobiliser des habitants au service d'un intérêt commun : le cinéma.

Cette convention de partenariat a une durée de 1 an, reconductible.

Les points principaux de la convention de partenariat proposés : **Séances**

Dans son fonctionnement usuel, le cinéma Rex propose en moyenne une vingtaine de séances par semaine.

Billetterie

Les bénévoles de la Toile du Ried œuvrant à la caisse sont identifiés par arrêté de nomination mandataire rattaché à la régie de recettes et d'avances.

Événements et actions

- Le cinéma Rex est à l'initiative d'actions visant à renforcer la venue des habitants au cinéma. Le cinéma Rex mobilise la Toile du Ried pour certaines actions.
 - Il est donné la possibilité à l'association Toile du Ried d'organiser des manifestations (jusqu'à 6 par an), manifestations en lien avec le cinéma et le numérique.
- La CCCE conserve l'entière maîtrise de la salle et de son utilisation notamment au regard de ses contraintes propres et de l'intérêt supérieur du service public.

Accueil et formation des bénévoles

- Les bénévoles sont accueillis et formés par les agents intercommunaux de la CCCE concernant les aspects de régie de recettes, de projection, et d'accueil du public.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-085-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

- Cette formation est renforcée par une période de “tuilage” mise en place et assurée par les bénévoles de la Toile du Ried.

Contreparties du partenariat

- La CCCE met à disposition de l'association le cinéma dans un maximum de 6 manifestations / an pour des projets liés au cinéma et au numérique, et ayant un caractère public.
- une gratuité accordée aux bénévoles adhérents (conjoint et enfants de moins de 18 ans) de l'association impliquées pour le cinéma ;
- une subvention de 2 000 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité que :

- la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) prenne en charge les séances de cinéma du lundi au samedi de 9h à 20h.
 - l'association La Toile du Ried prenne en charge les séances de cinéma les week-ends et jours fériés.
- Cette répartition est celle qui est en fonctionnement actuellement. La CCCE conserve la gestion principale des séances.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Toile du Ried selon les modalités indiquées
- de verser la subvention ad hoc



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 5 juillet 2023
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-085-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK	Ne prend pas part au vote			
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Suppléé par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Suppléée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ	Ne prend pas part au vote			
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			55	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :
Mme Valérie VALIAMÉ

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-085-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2023-086

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 9
Conseillers suppléés : 2
Procurations : 6
soit votes exprimés dont conseillers présents
et procurations : 57

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 25

HABITAT – Dispositif de sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial

4 dossiers de demande de subvention

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé en 2019 une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.) pour la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde et valorisation du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce dispositif d'aide est destiné aux propriétaires privés, aux bailleurs, aux communes, aux EPCI et aux associations dans le cadre de la réhabilitation de leur bâti. Cette prise en charge financière et technique est coordonnée entre la CEA, le CAUE et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le taux de participation financière est de 32,67 % de la subvention de la CEA, soit 3 266,67 euros sur une subvention maximale du département de 10 000,- euros par logement.

Dossier 1 : Maison sise 10 rue du Maréchal Leclerc 67230 KOGENHEIM

Propriétaire : M. Léon ZENNER (27 rue de la Bourgogne à ERSTEIN)

Rénovation d'une maison de 1800 : réfection charpente et
couverture, travaux gros-œuvre

Montant de la dépense subventionnable :
13 100,- €

Montant attribué par la CEA : 3 180,- €

**Montant subvention CCCE (32,67% de la
CEA) : 1 038,90 €**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de verser une subvention de 1 038,90 euros à M. Léon ZENNER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.**



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-086-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Dossier 2 : Maison sise 11 rue des Forgerons 67230 SERMERSHEIM

Propriétaire : M. David MICHALOWSKI et Mme Elodie BOCKSTAHLER

Rénovation d'une maison de 1900-1948 : réfection complète de la toiture avec tuiles plates, mise en place fenêtres bois, réfection chaux naturelle en façade. (2 logements)

Montant de la dépense subventionnable : 53 313,28 €

Montant attribué par la CEA : 10 000, - €

Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 3 266,67 €



Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 3 266,67 € à M. David MICHALOWSKI et Mme Elodie BOCKSTAHLER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 3 : Maison sise 113 rue de l'Eglise 67150 NORDHOUSE

Propriétaire : M. Thomas PFLEGER (29b Avenue de la Gare à ERSTEIN)

Rénovation d'une maison avant 1900 : Transformation d'une dépendance, modification de l'annexe et de la grange (suppressions grange du fonds et maintien grange rue), réfection de la couverture, isolation intérieure et extérieure de la maison, pas modification des extérieurs, enduits existants pour la partie refaite.

Montant de la dépense subventionnable : 200 700,- €

Montant attribué par la CEA : 10 000, - €

Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 3 266,67 €



Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 3 266,67 € à M. Thomas PFLEGER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 4 : Maison sise 22 rue du Vieux Marché 67150 ERSTEIN
Propriétaire : Mme Maud WEISS



Rénovation d'une maison de 1800 : Démolition partielle, réfection partielle des ouvrants, isolation intérieure, ravalement de façades.

Montant de la dépense subventionnable : 40 833,78 €

Montant attribué par la CEA : 6 602, - €

Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 2 156,87 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- de verser une subvention de 2 156,87 € à Mme Maud WEISS sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Pour Extrait conforme
 Fait à BENFELD, le 30 juin 2023
 Le Président,
 Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ	Procuration à Laurent JEHL	•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN		•		
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL		•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN		•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN		•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU		•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		

Accusé de réception en préfecture
 067 200067924 20230629 2023 086 DE
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023

20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD	Supplée par Albert HARTMANN	•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à M. HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO		•		
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Claude HERTRICH	•		
33	Marie-Berthe KERN		•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF		•		
37	Julien KOEGLER		•		
38	Daniel KOEHLER		•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME		•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à M. DELOULE-HAMM	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ	Absente excusée			
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			55	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Etaient absents excusés, sans avoir donné de procuration :
Mme Valérie VALIAMÉ

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20230628-2023-086-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023